



DECRET D/2023/ 0073 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS DE GARANTIE DES PRETS AUX
ENTREPRISES (FGPE)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0026/PRG/CNRD/SGG du 13 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, modifiant la Structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant Nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2023/0013/PRG/CNRD/SGG du 12 janvier 2023, portant Statuts du Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises ;
- Vu** le Communiqué n°1 du 05 Septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés respectivement Président et Membres du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE) :



1. **Monsieur Sekou Ahmed Koumbassa**, Ambassadeur Directeur de Protocole d'Etat de la Présidence de la République de Guinée ;
2. **Monsieur Lanciné Hawa DOUMBOUYA**, Directeur de Cabinet Adjoint à la Primature de la République de Guinée ;
3. **Mme Mata KEITA**, Cheffe de Division des valeurs et titres à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Ministère de l'Economie et des Finances ;
4. **Monsieur Fodé Bokary BANGOURA**, Conseiller Juridique Ministère du Budget ;
5. **Monsieur Sadou KABA**, Conseiller chargé des questions économiques et financières et du secteur privé, au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
6. **Monsieur Sidy Mohamed CHERIF**, Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits (APB) ;
7. **Monsieur Sékou Oumar DIAKITE**, Président de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinances (APIM-G) ;
8. **Monsieur Alpha Ibrahima BAH**, Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI) ;
9. **Madame Thérèse GBEHARA**, Directrice Générale – Takebea Global BUSINESS de Kaloum, Administratrice Indépendante ;
10. **Madame M'Ballou NABE**, Manager Directrice de bureau au Cabinet IFN à Conakry et Coadministratrice du Centre de Gestion Agréé de Dixinn, Administratrice Indépendante
11. **Madame BARRY Hadiatou DIALLO** Directrice Générale Southern Rivers Capital, Administratrice Indépendante.



Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

